



UN DESA



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies  
sur le développement durable



P N  
U D

*Au service  
des peuples  
et des nations*



# SYNTHÈSE DES RAPPORTS NATIONAUX POUR RIO +20



*Au service  
des peuples  
et des nations*



**UN DESA**



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies  
sur le développement durable

© Droit d'auteur: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et Programme des Nations Unies pour le développement, 2012. Tous droits réservés.

Crédit photo pour la couverture: ©FIDA / Santiago Albert Pons

# Table Des Matieres

<b>Synthese Des Rapports Nationaux .....</b>	<b>1</b>
<b>Resume Analytique .....</b>	<b>2</b>
<b>1.0 Introduction : Approche Et Methodologie .....</b>	<b>6</b>
<b>2.0 Le Chemin Parcouru De Rio A Rio+20 : Contexte Historique .....</b>	<b>7</b>
<b>3.0 Cadre Institutionnel Du Developpement Durable .....</b>	<b>8</b>
3.1 Institutions nationales et processus de planification .....	8
3.2 OMD .....	11
3.3 Réponses aux AME .....	12
<b>4.0 Economie Verte .....</b>	<b>13</b>
<b>5.0 Cadre D'action Et De Suivi / Thematiques .....</b>	<b>17</b>
5.1 Pauvreté, égalité des sexes et sécurité alimentaire .....	17
5.2 Eau .....	18
5.3 Énergie .....	18
5.4 Changements climatiques et risques naturels .....	20
<b>6.0 Conclusions : La Voie A Suivre .....</b>	<b>21</b>
<b>7.0 Annexe .....</b>	<b>29</b>



# Avant-propos du Rapport de synthèse de Rio +20

La Conférence Rio +20 réunissait les dirigeants du monde ainsi que des milliers de représentants des gouvernements, du secteur privé, des ONG et d'autres groupes autour de la définition de stratégies de réduction de la pauvreté, de promotion de l'équité sociale et de protection de l'environnement. L'objectif ? Façonner l'avenir que nous voulons sur une planète toujours plus peuplée. Les résultats de Rio +20 exprimés dans le document final, intitulé *L'avenir que nous voulons*, contiennent des mesures claires et pratiques applicables à la mise en œuvre du développement durable dans les États membres.

En prélude à Rio +20, de nombreuses actions ont été menées dans le but d'aider gouvernements, organisations de la société civile et individus de divers pays du monde à se préparer pour cet événement, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 2012. L'une des plus significatives, sous la direction du Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), était un programme d'assistance à 72 pays de toutes les régions, visant à établir un consensus sur les points de vue nationaux autour des thèmes et objectifs de la Conférence Rio +20. Le programme a été lancé en janvier 2011 à l'occasion de la première réunion intersession Rio +20 qui s'est tenue à New York.

Le fruit de ce travail et le simple fait que nous ayons reçu près de 60 rapports nationaux sont le témoignage indéniable de l'effort consenti par tout un éventail de professionnels et partenaires du développement. Nous avons été particulièrement frappés, de plus d'une façon, par la mobilisation d'un large spectre d'acteurs de la société civile et du secteur privé. Les activités du programme ont permis d'obtenir d'importantes informations, présentées sous forme de synthèse dans ce rapport. Étant donné qu'il serait probablement impossible d'inclure toutes les données recueillies, nous avons tenté d'exposer l'information, les thèmes et les observations qui coïncident avec les résultats de Rio +20. À cet égard, nous nous concentrons sur les priorités clairement articulées dans la majorité des rapports.

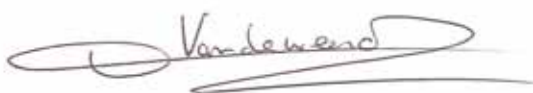
Si un nombre considérable de rapports soulignaient les importants progrès accomplis en matière d'institutions, politiques, programmes et projets en faveur du développement durable, de nombreux autres soulignaient également les défis et les goulets d'étranglement qui se dressent en obstacles et empêchent de progresser au-delà des stratégies axées sur la croissance économique des 20 dernières années. Dans ce sens, il reste fort à faire, aujourd'hui et à l'avenir, pour renforcer les liens entre les dimensions économique, sociale et environnementale qui sous-tendent les idéaux de développement des États membres. Les résultats de ce rapport de synthèse font ressortir une voie à suivre, ainsi que les grands axes prioritaires en appui des idéaux de développement durable des États membres.

Nous espérons que vous trouverez ce rapport instructif.



**Nikhil Seth**

Département des affaires économiques et sociales  
des Nations Unies



**Veerle Vandeweerd**

Programme des Nations Unies pour le  
développement



# Résumé analytique

En prélude à Rio +20, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé plus de soixante-dix pays à mobiliser les parties prenantes dans le cadre de processus nationaux visant à faire le point sur les progrès, les enjeux et les lacunes de la mise en œuvre des stratégies de développement durable au cours des vingt dernières années. Éclairés par des plans et stratégies de développement nationaux, ces préparatifs traduisaient les avis des parties prenantes participantes.

Ce rapport de synthèse conclut que de nombreux pays ont réalisé d'importants progrès depuis 1992 sur le plan de la mise en place et du renforcement des cadres institutionnels nécessaires au développement durable. Ceux accomplis aux niveaux conceptuel et institutionnel dans les vingt années qui ont suivi le Sommet planète Terre représentent un succès considérable.

Le défi à relever aujourd'hui est celui de la mise en œuvre. Les rapports révèlent un écart manifeste entre les engagements pris en faveur du développement durable et la réalité de la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement durable dans tous les pays et toutes les régions étudiés. Ce constat s'explique en grande partie par des problèmes d'intégration, d'inclusion et de cohérence. Mettre en pratique l'idée du développement durable en combinant les objectifs et stratégies économiques, sociaux et environnementaux afin de favoriser une croissance économique environnementalement durable et socialement équitable reste difficile pour la plupart des pays. Il est clair que les démarches fragmentées doivent faire place à des processus inclusifs de collaboration des organismes publics centraux et sectoriels, ainsi que d'autres parties prenantes nationales dont les grands groupes, à tous les niveaux, en matière de formulation et de mise en œuvre de plans de développement. Il ressort tout aussi clairement des données disponibles que deux ingrédients essentiels à une bonne mise en œuvre sont absents de nombreuses recettes nationales du développement : la volonté politique et une bonne gouvernance.

La croissance économique reste la priorité numéro un de la majorité de gouvernements. Même s'ils intègrent de plus en plus l'atténuation de la pauvreté et autres préoccupations sociales dans la planification du développement, l'intégration des considérations environnementales a été prise de vitesse. L'examen des rapports nationaux ne révèle guère d'indices les pays voient la durabilité comme un facteur de croissance ; au mieux, ils estiment qu'elle est compatible avec la croissance, ou du moins qu'elle n'y fait pas obstacle. Rien ne semble toutefois indiquer que ces pays jugent la durabilité environnementale *nécessaire* à la croissance au long terme.

Les progrès accomplis en matière d'intégration des questions sociales ont été en grande partie attribuables objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; les rapports nationaux indiquent que la plupart des pays ont intégré les OMD dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus de planification. La forte influence des OMD sur les plans nationaux de développement s'explique par le fait qu'ils sont tous axés sur la réduction de la pauvreté ; par l'ensemble d'indicateurs mondialement acceptés qui les accompagnaient, avec des objectifs, des cibles et des calendriers clairement définis ; et par le niveau comparativement élevé d'engagement politique en faveur des objectifs.

Les rapports nationaux soulignent un manque général de clarté quant à la signification du terme « économie verte ». Ce manque de clarté s'accompagne d'une certaine appréhension à l'égard des risques subjectifs associés à l'économie verte, dont celui d'assortir l'aide publique au développement de conditions, d'imposer des barrières commerciales et autres. De ce fait, relativement peu de pays ont engagé des politiques ou des plans nationaux en faveur d'une économie verte, bien que certains aient formulé des plans et des stratégies de développement économique qui pourraient servir de base à une transition vers des économies plus vertes. Il est



Crédit photo: PNUD / Tran Vinh Nghia

intéressant de noter que tous les rapports nationaux contiennent des exemples de projets et initiatives « verts » à petite échelle pour la promotion des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie pour les moyens d'existence et autres qui, dans la pratique, relèvent de certains domaines de l'économie verte. Cette coupure suggère que des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires afin de clarifier et d'aider à définir les différents outils, méthodologies et cadres de mesure de l'économie verte inclusive, en faisant fond sur le texte et les recommandations du document final de Rio +20, ainsi que sur le suivi en cours au niveau des régions et des pays.

**La réduction de la pauvreté** fait partie des grandes priorités des pays qui participent à ce processus, et les rapports nationaux révèlent d'importants progrès en ce qui concerne la réduction de la pauvreté absolue et de la faim. Or, une répartition inégale de la réduction de la pauvreté apparaît dans quelques pays, certaines zones rurales ayant moins progressé que les zones urbaines. Bien que les pays se soient rapprochés de la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et de mortalité maternelle (**OMD 3 et 5**), d'importants écarts séparent hommes et femmes lorsque l'on considère les cibles socioéconomiques : accès à l'emploi, accès aux ressources productives et contrôle de ces ressources, autonomisation. De nombreux pays signalent le besoin d'une **gestion intégrée des ressources en eau** pour résoudre les conflits de priorités entre les différents usages de l'eau, dont l'agriculture, l'énergie (hydroélectrique), l'eau potable, l'irrigation, les services fournis par les écosystèmes et la régularisation des crues. **L'énergie** est une autre question importante pour tous les pays, qui se soucient premièrement d'assurer une alimentation en énergie fiable pour la croissance économique et pour les

populations urbaines et, deuxièmement, de l'énergie renouvelable, en particulier l'énergie hydroélectrique, en s'intéressant toutefois de plus en plus à d'autres sources, telles que l'énergie solaire, géothermique et éolienne.

Le rapport de synthèse documente la grande diversité de stratégies de développement durable adoptées par les pays de toutes les régions. Aspect le plus important pour l'avenir du développement durable, il dégage les enjeux concrets et les goulets d'étranglement liés à l'aptitude des gouvernements à mettre en œuvre des politiques et programmes qui intègrent les aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement – des enjeux et des goulets d'étranglement qui exigent l'attention et l'action concertées des acteurs nationaux et internationaux du développement. Ces enjeux peuvent se comprendre comme suit :

- **Intégration** : l'incorporation des questions environnementales dans la planification économique reste difficile. Des enseignements peuvent être tirés de l'intégration comparativement plus réussie des questions sociales dans la pratique courante du développement, résultat des engagements nationaux et internationaux en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Leurs cibles claires, limitées dans le temps et adaptées aux pays, ainsi que les indicateurs convenus, ont mis en évidence les problèmes de la pauvreté, de l'équité, de la faim, de l'éducation et de la santé, et leur ont fait revêtir un caractère d'urgence.
- **Inclusion** : les processus qui rassemblent les acteurs gouvernementaux, le secteur privé et la société civile dans un but de partage du savoir, de participation aux décisions qui les concernent, et de définition collective d'une vision nationale pour l'avenir sont essentiels à un développement adapté aux besoins des populations et dont les bienfaits sont à la fois largement partagés et pérennes.
- **Cohérence** : les préparatifs nationaux pour Rio +20 ont mis en évidence la nécessité d'une planification et d'un processus décisionnel plus cohérents aux niveaux de gouvernement national, infranational et local, entre ces niveaux et sur l'ensemble des secteurs thématiques. Les données disponibles indiquent que peu de pays possèdent un mécanisme de coordination efficace, capable d'harmoniser les efforts mis en œuvre autour des principaux objectifs nationaux, souvent multisectoriels.
- **Mise en œuvre** : un écart manifeste se dégage des rapports entre les engagements pris en faveur du développement durable et la réalité de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement durable, limitée par les problèmes d'intégration, d'inclusion et de cohérence exposés ci-dessus.



## Les rapports nationaux suggèrent cinq axes prioritaires pour faire avancer le développement durable.

### Axes prioritaires pour faire avancer le développement durable

**Axe prioritaire n° 1 : Consolider les institutions et les systèmes de gouvernance, et développer les capacités de collaboration et de coordination** à tous les niveaux, en vue d'une planification et d'une mise en œuvre intégrées couvrant l'ensemble des secteurs et des niveaux de gouvernement, ainsi que parmi les acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Il est essentiel de mettre un terme à la fragmentation afin que des groupes disparates puissent envisager d'œuvrer ensemble vers un but commun : le développement durable. Le document final, aux paragraphes 100-103, préconise « la cohérence et l'harmonisation des politiques, plans et programmes de développement » et appelle les pays « à consolider les institutions nationales, infranationales et locales ou les organes et processus multipartites concernés qui s'occupent du développement durable, y compris pour coordonner les activités relatives au développement durable et pour permettre l'intégration efficace des trois dimensions du développement durable. »

**Axe prioritaire n° 2 : Définir et opérationnaliser l'« économie verte ».** De nombreux pays pratiquent certains aspects de « l'économie verte » sans nécessairement leur attribuer ce label, par exemple la tarification des services fournis par les écosystèmes ou le recours aux incitations/freins financiers pour favoriser la protection environnementale ou promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles. Les pays ont besoin d'assistance dans leur transition d'une stratégie axée sur les échanges vers une stratégie plus réfléchie, également porteuse de triples gains et qui reconnaisse les éléments de politiques d'économie verte intégrée et inclusive. Bien que les chemins qui mènent à des économies vertes soient multiples et différents selon les priorités nationales et les contextes des pays, les éléments communs à un grand nombre sont, entre autres, le développement sobre en carbone et la résilience climatique, l'efficacité de la gestion des ressources et l'efficacité énergétique, l'équité et la protection sociales, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois verts décents.

### **Axe prioritaire n° 3 : Renforcer le lien entre l'agenda du développement durable et les OMD.**

Le développement durable continue d'être principalement conçu comme un développement *environnementalement* plutôt que *socialement* durable. Les problématiques « sociales », dont la santé et l'éducation, ou l'inclusion et l'autonomisation, sont considérées comme relevant du cadre des OMD plutôt que comme faisant partie intégrante de l'agenda du développement durable. Regrouper ces agendas interdépendants dans les esprits des responsables politiques et des professionnels, ainsi que dans les cadres de politique, les plans de développement, les cadres de dépenses et les stratégies de mise en œuvre est une mission fondamentale de l'après-Rio. Le document final appelle à la formulation d'objectifs de développement durable qui « doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. »

**Axe prioritaire n° 4 : Mobiliser les parties prenantes,** y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Le système des Nations Unies a joué un rôle important dans le soutien apporté à la mise en œuvre du Principe 10 de l'Agenda 21, qui préconisait la pleine participation de tous les citoyens aux décisions qui les concernent. La société civile et les organisations de la société civile, leur mobilisation et la pression exercée par elles au cours des vingt dernières années, ont joué un rôle vital dans la progression du développement durable. Le document final réaffirme qu'une « gouvernance efficace aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial représentant les voix et les intérêts de tous est essentielle à la promotion du développement durable. »

**Axe prioritaire n° 5 : Mesurer la progression du développement** d'une manière qui englobe les trois dimensions du développement durable. L'axiome « nous gérons ce que nous mesurons » souligne l'importance critique des mesures dans l'évaluation des problèmes, l'établissement des priorités, la mesure de l'efficacité et le suivi des progrès. Si les systèmes nationaux s'intéressent uniquement à la performance économique, les populations ne peuvent demander des comptes à leurs dirigeants lorsqu'il s'agit des progrès sociaux et environnementaux. Des mesures nouvelles et plus adaptées, ainsi que des systèmes et des capacités de collecte de données optimisés sont nécessaires tant dans le secteur public que dans le secteur privé. De telles mesures seront vitales pour l'agenda du développement post-2015, notamment pour les objectifs en matière de développement durable.

# 1 Introduction : Approche Et Methodologie

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD, également connue sous le nom de Rio +20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, avait pour objectifs d'assurer le renouvellement de l'engagement politique pour le développement durable, d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent et ceux restant à réaliser pour l'application des mesures prises lors des principaux sommets sur le développement durable, et d'aborder les nouveaux défis. La Conférence portait sur trois thèmes : le cadre institutionnel pour le développement ; une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et les thématiques qui constitueraient le cadre d'action.

Afin de tirer le meilleur parti possible de Rio +20, le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont apporté leur concours à 72 pays dans le cadre des préparatifs nationaux et régionaux, qui comprenaient les processus analytiques et consultatifs nationaux servant à établir les accomplissements et les défis, ainsi qu'à appuyer un renouvellement de l'engagement politique en faveur du développement durable.

Ce rapport est une synthèse globale des rapports nationaux soumis, centrée sur les messages clés et les éléments critiques qui en émergent, dans le but de dégager les enseignements et les bonnes pratiques pouvant être d'intérêt sur l'ensemble des régions. Il suit plus ou moins la structure du document final de Rio +20, intitulé *L'avenir que nous voulons*. Après un bref exposé du contexte historique, l'analyse se penche sur les questions soulevées dans les rapports nationaux au sujet du cadre institutionnel du développement durable au niveau national. Cette analyse est suivie de discussions de l'économie verte et du cadre d'action et de suivi, couvrant plusieurs thématiques et questions transversales. La conclusion s'intéresse, dans le contexte des possibilités qui peuvent s'ouvrir aux pays, aux éléments critiques du développement durable : l'intégration, la mise en œuvre, l'inclusion et la cohérence.



Crédit photo: PNUD / Eskinder Debebe

# Le chemin parcouru de Rio à Rio+20 : contexte historique

# 2

L'expérience vécue par les pays du monde entier depuis le Sommet planète Terre de 1992 indique clairement que la transition d'un modèle de développement axé sur l'économie vers un modèle qui trouve un juste équilibre entre l'économie et les questions de viabilité environnementale et celles d'équité et de justice sociales, ne peut pas se produire d'un jour à l'autre, ni en dix ans, ni même en vingt ans. Ce processus exige que les institutions nationales adoptent des stratégies de développement intégrées et au long terme, qui ne sont généralement pas en phase avec les processus politiques (élections), que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays donateurs, ou avec la nature parfois tout aussi cyclique de l'aide multilatérale et bilatérale au développement. Même si ce rapport se concentre sur les écarts de mise en œuvre et les défis futurs, il est important de ne pas perdre de vue la distance parcourue au cours des vingt-cinq dernières années par la communauté internationale, les gouvernements nationaux et les populations elles-mêmes, dans le monde entier, sur le chemin de la durabilité.

La définition de la notion de développement durable est articulée dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (ou Commission Brundtland), intitulé *Notre avenir à tous*. Le rapport Brundtland définissait le développement durable comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il demandait que le concept devienne « une partie intégrante du mandat de toutes les agences gouvernementales, des organisations internationales et des institutions privées. » À la fois diagnostique et ambitieux, le rapport Brundtland prenait en défaut le modèle de croissance le plus répandu, fondé sur l'économie. Bien qu'il défende la notion d'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement et qu'il en établisse les principes généraux, il ne fournit pas de données factuelles sur les mécanismes permettant de mettre ces principes en application.

En 1992, la mission principale du Sommet planète Terre était de présenter la notion de développement durable et de convaincre les populations de son bien-fondé. Dix ans plus tard, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD ou Rio +10) révélait que divers acteurs du développement commençaient à passer d'un dialogue ambitieux axé sur les cibles à un dialogue pratique, axé sur les moyens d'atteindre les cibles, suggérant des stratégies possibles et mettant à l'essai des moyens de mettre ces idées en application. Aujourd'hui, ce que l'Agenda 21 a laissé inachevé réside principalement (mais pas entièrement) dans le domaine de la mise en œuvre. Les pays ont pris de l'avance par rapport à leur position il y a tout juste cinq ans : une base factuelle sans cesse grandissante existe désormais. Un grand nombre ont essayé, et ont rencontré à la fois des succès et des échecs, de tenir les promesses faites à Rio au moyen de politiques, de programmes et de mécanismes de planification concrets conçus pour promouvoir une croissance économique « verte ». Les succès ont révélé des voies à suivre ; les échecs ont mis en évidence les goulets d'étranglement et les contraintes.

Ainsi, les vingt dernières années ont connu des changements considérables et des progrès réconfortants en ce qui concerne le développement durable. Le développement durable est désormais largement utilisé par les élus et autres responsables politiques, qui reconnaissent son importance et affirment que sa réalisation dépend d'un juste équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. De surcroît, les rapports nationaux révèlent, au niveau national, un investissement et un engagement importants en faveur de la notion de viabilité environnementale, notamment dans le contexte du développement d'institutions ; des nouvelles législations et politiques ; des nouveaux mécanismes de planification ; de la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ; des nouvelles conditions et des nouveaux mécanismes de participation. Même si son regard doit être rivé sur l'avenir, la communauté internationale ne devrait pas oublier le chemin qu'elle a parcouru depuis le Sommet planète Terre de 1992.

“ Le développement durable est désormais largement utilisé par les élus et autres responsables politiques, qui reconnaissent son importance et affirment que sa réalisation dépend d'un juste équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. ”

# 3 Cadre institutionnel du développement durable

Cette section du rapport de synthèse s'intéresse au cadre institutionnel du développement durable au niveau national en ce qui concerne : les institutions, politiques, plans et processus de planification nationaux ; les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

## 3.1 Institutions nationales et processus de planification

L'intérêt des rapports nationaux se limitait au niveau des pays, où les institutions nationales et les processus de planification nationaux aideraient à<sup>1</sup> :

- (i) Intégrer les trois dimensions du développement durable et promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 21 ;
- (ii) Formuler des orientations politiques cohésives, à l'initiative des pouvoirs publics, en matière de développement durable ; et
- (iii) Suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

La plupart des pays semblent avoir bien avancé, au cours des vingt dernières années, au niveau de l'établissement ou de la consolidation des institutions concernées par les agendas du développement durable. Dans la majorité des cas, il s'agit d'institutions qui sont par ailleurs normalement responsables des processus de planification du développement économique. Ces institutions de planification ont souscrit au message central du développement durable, à savoir l'intégration des dimensions économique, environnementale et sociale, au moins dans leurs plans annoncés. Elles continuent cependant de s'intéresser principalement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Ainsi, tandis que de nombreux pays ont intégré certaines préoccupations sociales, comme l'atténuation de la pauvreté, dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans leurs processus de planification connexes, l'intégration des considérations environnementales à tendance n'a pas suivi.

Néanmoins, la majorité des rapports de pays comprennent des listes impressionnantes d'institutions créées depuis 1992 pour prendre en charge la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Il s'agit notamment de ministères de l'environnement/des ressources naturelles et de cellules environnementales ou de points focaux au sein d'autres ministères sectoriels ; d'agences pour la protection de l'environnement ; d'institutions de recherche axées sur l'environnement ; de réseaux multipartites rassemblant des fonctionnaires, chercheurs, ONG, associations locales, groupes indigènes et autres ; et de groupes de la société civile formés pour traiter des questions environnementales. Les vingt dernières années ont également vu naître un grand nombre de lois sur la protection de l'environnement.

En outre, la plupart des pays possèdent des stratégies nationales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que des politiques et programmes consacrés aux changements climatiques, à la biodiversité, à la désertification, aux forêts et zones humides, à l'énergie, à l'alimentation en eau et à l'assainissement, pour ne citer que quelques exemples. En plus des politiques environnementales nationales, l'environnement est généralement pris en compte dans les politiques sectorielles, notamment lorsque ces secteurs sont clairement liés au monde naturel ou dépendent de la santé des écosystèmes, comme l'agriculture et l'élevage, l'énergie, le tourisme, et les ressources littorales et marines. Bien que les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de

<sup>1</sup> Tels qu'ils sont répertoriés dans la section consacrée au cadre institutionnel de l'« Avant-projet ».





Crédit photo: PNUD Bangladesh

politiques intersectorielles soient limitées dans la plupart des pays, l'existence d'institutions, de lois, de politiques et de stratégies environnementales procure une base cruciale, même si un grand nombre n'exercent encore qu'une faible influence sur les politiques de développement.

Les progrès sont, bien entendu, inégaux. Certains pays, dont la Bolivie, l'Équateur, le Costa Rica et le Népal, sont allés jusqu'à intégrer le concept de développement durable dans leur constitution et autres grands textes nationaux, tandis que d'autres l'ont incorporé dans des déclarations de vision nationale, par exemple Vision 2030 au Pakistan, en Zambie, au Viet Nam et en Jamaïque, Vision 2025 en Tanzanie, Vision 2021 au Bangladesh, et Vision 2020 à Maurice et au Timor-Leste. Le Viet Nam a mis en place l'Orientation stratégique pour le développement durable (l'Agenda 21 du Viet Nam) en 2004, intégrée dans les plans nationaux de développement qui ont suivi. Un grand nombre ont inclus le concept dans leurs plans stratégiques, comme la Stratégie rectangulaire au Cambodge, le Plan de développement humain en Équateur, le Plan national de développement en Ouganda, et la Stratégie nationale de développement durable au Sénégal et au Togo. De nombreux pays ont inclus le concept de développement durable dans leurs plans nationaux de développement au moyen terme ou quinquennaux, notamment le Bangladesh, les Comores, Djibouti, El Salvador, la Tanzanie et les Îles Salomon.

L'une des plus grandes difficultés rencontrées par la plupart des pays réside dans le fait que les institutions et les processus de planification continuent de suivre une démarche sectorielle. De surcroît, bien que le concept de « développement durable » ait été incorporé dans un grand nombre de plans nationaux de développement, sa traduction dans la pratique reste un enjeu. Les démarches sectorielles et la coordination des stratégies, politiques, approches et programmes sont essentielles pour faire avancer le développement durable sur la voie de la mise en œuvre. Surmonter la fragmentation et l'inertie ou la résistance des institutions n'est pas chose facile, surtout dans un contexte de budgets maigres, d'effectifs limités, de sources de financement peu fiables

et de priorités changeantes des donateurs. Le pouvoir relatif de certains secteurs (finance, planification) sur d'autres (environnement, secteurs sociaux) vient également compliquer les efforts de collaboration. Et pourtant, l'intervention des ministres et des secteurs des finances et de la planification est vitale pour l'agenda du développement durable.

Quelques exemples des différentes démarches adoptées par les gouvernements à cet égard sont donnés au Tableau 1 : Arrangements institutionnels pour le développement durable. Ces exemples mettent en évidence la diversité des expériences dans toutes les régions, au niveau des institutions, des stratégies et des plans nationaux qui influent sur la planification du développement durable des pays. Ils font apparaître que, bien que les éléments voulus soient en place dans la plupart des pays, ils nécessitent d'être consolidés pour fonctionner efficacement, notamment dans la logique de démarches intégrées.

**Tableau 1 : Arrangements institutionnels pour le développement durable**

<b>Le Bhoutan</b>
La vision nationale du développement durable du Bhoutan (Bonheur national brut – BNB) est intégrée dans la constitution de 2008. Elle guide les plans nationaux de développement du pays et leur mise en œuvre. La Commission du BNB est l'institution chargée de guider et de suivre la mise en œuvre du BNB. Le pays œuvre aujourd'hui à surmonter les difficultés présentées par l'application de ce concept dans la pratique, à savoir la consolidation des institutions de gouvernement local, l'amélioration de la coordination des institutions et la construction de partenariats avec la société civile et le secteur privé..
<b>Costa Rica</b>
Les institutions du développement durable n'ont rien de nouveau au <b>Costa Rica</b> . Depuis 1994, sa constitution prévoit le droit à un environnement sain et écologiquement équilibré pour tous. L'État est responsable de garantir, de défendre, de protéger et de préserver un environnement sûr. Le Conseil national de l'environnement et le Droit de l'environnement sont en vigueur depuis 1995. Il est intéressant de noter la participation et l'autorité directes du président des cinq derniers gouvernements. Le Costa Rica a souscrit aux AME les plus pertinents et a mis au point une législation pour leur application.
<b>Éthiopie</b>
Le cadre institutionnel de l' <b>Éthiopie</b> pour le développement durable est composé du Bureau du Premier Ministre, de comités de la Chambre des représentants du peuple et de son comité permanent sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement, du Conseil des ministres qui coordonne et dirige 20 ministères et 22 agences sectoriels œuvrant à différents aspects du développement durable, et de l'Agence pour la protection de l'environnement. Le ministère des Finances et du Développement économique veille à ce que tous les ministères de tutelle participent à la préparation des plans nationaux, tandis que le Bureau du Premier Ministre assure la direction et la coordination. Cette structure a permis d'intégrer les trois dimensions – sociale, économique et environnementale – du développement durable dans les plans et stratégies nationaux.
<b>Viet Nam</b>
Au <b>Viet Nam</b> , un Conseil national du développement durable conseille le Premier Ministre, aide à guider la mise en œuvre de l'Orientation stratégique nationale pour le développement durable, et assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Des comités de pilotage, des conseils du développement durable et des bureaux du développement durable sont présents au sein de plusieurs ministères, agences et localités pour mettre en œuvre l'Orientation stratégique pour le développement durable au Viet Nam.

### 3.2 OMD

Tandis que la plupart des pays ont éprouvé des difficultés à relier les trois dimensions du développement durable, un grand nombre ont su établir un lien entre développement social et croissance à travers leurs efforts de réalisation des OMD. L'analyse des rapports nationaux indique que la plupart des pays de toutes les régions ont intégré les OMD dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus de planification. Nés dans le cadre de l'ensemble de mesures en faveur du développement durable, les OMD furent lancés à l'occasion du SMDD en 2002. Ce lien conceptuel n'a cependant pas trouvé sa traduction dans les esprits ou dans la pratique courante en matière de développement. Au risque de tomber dans l'extrême simplification, les OMD sont largement considérés comme des objectifs sociaux, et le développement durable comme un agenda pour l'environnement ; les deux sont rarement considérés comme reliés au niveau conceptuel et encore moins lorsqu'il s'agit de mise en œuvre. Il n'est pas difficile de voir pourquoi : sur les huit OMD, six concernent la pauvreté, la faim, la santé, l'égalité et l'éducation, un concerne la coopération au développement et un seul concerne l'environnement.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi l'intégration des OMD dans les plans et processus nationaux a davantage réussi que celle des questions environnementales. Entre autres :

- Les **cibles et objectifs clairement définis**, ainsi que les calendriers convenus pour chacun des OMD ont donné aux pays une mesure des progrès toute faite et qui permet les comparaisons internationales.
- L'intérêt des OMD pour l'élimination de la pauvreté repose sur le processus d'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté dirigé par Banque mondiale, qui était généralement confié aux ministères comparativement puissants des Finances et de la Planification, tandis que les plans et objectifs de développement durable relevaient souvent de ministères de l'Environnement moins puissants et moins bien financés.
- Les OMD sont principalement axés sur **l'atténuation de la pauvreté**, ainsi que sur des problèmes socioéconomiques tels que la santé maternelle et infantile, l'éducation, l'égalité des sexes et l'environnement. La plupart de ces questions concernent tous les pays, en particulier l'atténuation de la pauvreté. En outre, contrairement à l'environnement, des parties prenantes (humaines) sont attachées à toutes ces questions, souvent dotées d'un certain degré d'influence sur le processus de gouvernance, par le scrutin ou autre moyen.
- Le **consensus international sur des objectifs et cibles spécifiques limités dans le temps** rend les OMD crédibles aux yeux de la plupart des gouvernements et fournit une mesure qui permet à la société civile de demander des comptes aux gouvernements sur les progrès réalisés.

Pour la majorité des OMD, les progrès accomplis dans toutes les régions sont généralement bons. En fait, au niveau mondial, les cibles concernant la pauvreté extrême, l'alimentation en eau et les habitants de taudis ont été atteintes, et la parité des sexes dans l'enseignement primaire a été réalisée. Les progrès vers la réalisation des OMD sont traités en détail dans Objectifs du Millénaire pour le développement 2012 publié par le PNUD en juillet 2012. (<http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/mdg/the-millennium-development-goals-report-2012/>).

### 3.3 Réponses aux AME

Les rapports nationaux font apparaître que tous les pays ont ratifié les douze principaux AME, ainsi que certains accords régionaux. Les institutions régionales, comme le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) qui coordonne, harmonise et favorise la gestion de l'environnement dans tous les secteurs, ont aidé à promouvoir les AME dans cette sous-région. Tous les pays ont reçu l'assistance du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans la préparation de leurs plans nationaux en réponse aux AME, tels que les Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB), les Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, les plans de gestion durable des terres, etc. La majorité des pays ont soumis des rapports réguliers aux organes de la convention, également avec l'assistance du FEM. Cependant, tous les pays font face à de plus ou moins grandes difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions des AME au niveau national. Parmi elles :

- **Intégration** – l'intégration des engagements et stratégies nationaux liés aux AME dans les processus nationaux de planification reste un enjeu majeur pour la plupart des pays.
- **Hiérarchisation** – étant donné le nombre important de plans d'action nés des accords internationaux et régionaux sur l'environnement, les pays doivent sélectionner ceux qu'ils considèrent comme prioritaires ou bien posséder les ressources requises pour leur mise en œuvre. Il faut simplifier et harmoniser les plans d'action au lieu de continuer à en élaborer de nouveaux.
- **Fragmentation** – les réponses aux AME ont été fragmentées, parfois au sein d'un même ministère (généralement le ministère de l'Environnement), ou entre différents ministères sectoriels. De ce fait, les réponses sous forme de plans d'action sont souvent au coup par coup et orientées projets au lieu d'être stratégiques. Cette fragmentation aboutit à des réponses sectorielles aux AME qui ne sont pas intégrées dans les stratégies ou les plans de développement nationaux, même lorsque des comités de coordination multisectoriels sont en place. Les AME sont considérés comme relevant du ministère de l'Environnement et les autres organes sectoriels ou centraux n'en assument pas la charge.
- **Expertise technique limitée pour la mise en œuvre** – par exemple, le Libéria et la Zambie ont établi qu'ils manquaient de capacité technique pour prendre en charge les problèmes scientifiques et juridiques découlant des AME. La Serbie a signalé le besoin d'« activités de soutien professionnelles, fondées sur la connaissance » pour les points focaux et pour les différentes conventions et les différents AME.
- **Financement** – une dépendance excessive du financement international, par exemple du FEM, pour permettre les activités et rédiger les plans et réponses est constatée. Cette dépendance du financement extérieur résulte généralement en un manque d'engagement de fonds publics pour la mise en œuvre ; problème aggravé lorsque les réponses aux AME n'ont pas été intégrées dans les plans nationaux, ce qui est le cas pour la majorité des pays.
- **Mise en œuvre** – comme dans d'autres domaines du développement durable, la mise en œuvre est la principale difficulté rencontrée par les pays dans leurs réponses aux AME. Le plus souvent, des plans et programmes ont été formulés mais quasiment rien n'a été concrètement mis en œuvre.



## 4

# Économie verte

La plupart des rapports nationaux relèvent un manque général de clarté du concept d'économie verte, bien qu'il fasse partie des grands thèmes de la conférence. Certains rapports tentent d'éclairer le débat ; l'un d'eux, par exemple, déclare : « ...il n'existe actuellement pas de définition nationale du terme 'économie verte' dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. L'économie verte est cependant considérée comme l'économie qui assure le développement durable et n'encourage pas la dégradation de l'environnement. » En outre, pour de nombreux pays, les liens entre économie verte et réduction de la pauvreté sont flous. Bien que l'absence d'une définition formelle de l'« économie verte » procure aux pays un degré supérieur de souplesse dans la définition de leurs propres politiques et stratégies, elle peut également se traduire par une certaine ambiguïté au niveau des types de politiques pouvant être suivies et des points communs entre les initiatives en faveur de l'économie verte et d'autres programmes nationaux relatifs aux changements climatiques, à l'énergie, à la gestion de l'environnement, à la réduction de la pauvreté, à la croissance inclusive et au développement durable.

Néanmoins, de nombreux pays mettent déjà en œuvre des initiatives et des projets liés à l'« économie verte ». Les pays ont mis en évidence de nombreuses réussites spécifiques concrètes en matière d'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, limitées toutefois à des interventions locales. Par exemple, les programmes consacrés aux moyens d'existence durables, qui paient les habitants locaux pour gérer et protéger les ressources forestières ou les habitats de la faune, sont répandus. Un grand nombre d'entre eux donnent des résultats prometteurs pour la population, pour l'environnement et pour l'économie locale. Ils restent toutefois à petite échelle pour la plupart, et seuls quelques pays élargissent ces actions au niveau infranational ou national. Le tourisme est cité dans plusieurs rapports comme un secteur porteur d'excellentes possibilités de triples gains non encore exploitées pour la population, la protection de l'environnement et l'économie.

Cette section s'intéresse aux progrès et aux enjeux dans la logique de deux aspects : les politiques et plans en faveur de l'économie verte (relativement peu nombreux) et les initiatives et projets au niveau local qui constituent de bons exemples concrets de l'économie verte (nombreux).

Avant Rio +20, peu de pays avaient lancé des politiques ou plans spécifiques en faveur d'une économie verte. Cependant, diverses politiques en matière d'environnement, d'énergie, de changements climatiques et autres alors en cours pourraient être incluses dans le secteur général de l'économie verte. Cela est sans aucun doute dû au fait que le concept d'« économie verte » est encore très nouveau pour la plupart des pays, et qu'un manque de clarté persiste autour des différences entre l'économie verte et les actions déjà menées par les pays en matière de changements climatiques, de gestion de l'environnement et de croissance inclusive. Or, certains pays ont formulé des plans et stratégies nationaux de développement qui posent des bases solides pour les démarches en vue d'une économie verte inclusive. Les exemples suivants illustrent les politiques et plans qui s'intéressent à l'économie verte et aux difficultés rencontrées par les pays :

- Le **Viet Nam** possède des cadres de politique d'économie verte bien développés. La Stratégie de croissance verte du pays vise à modifier les tendances de la croissance économique en restructurant l'économie, en encourageant l'utilisation efficace des ressources naturelles et en limitant ou en éliminant progressivement les industries gourmandes en ressource et polluées. Elle demande le développement de technologies permettant d'utiliser efficacement les ressources naturelles, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de contribuer à une réponse efficace aux changements climatiques. Elle cherche à améliorer le niveau de vie des populations par la création d'emplois dans l'industrie verte, l'agriculture et les services, mais aussi à améliorer la qualité de vie par le développement d'une infrastructure verte et de modes de vie respectueux de l'environnement.

“ Certains pays ont formulé des plans et stratégies nationaux de développement qui posent des bases solides pour les démarches en vue d'une économie verte inclusive. ”



Crédit photo: PNUD / Adam Rogers

- **L'Éthiopie** est l'un des rares pays à posséder un cadre d'orientation explicite basé sur le concept de l'économie verte. En 2011, elle a mis au point et adopté la Stratégie égyptienne pour une économie verte résiliente sobre en carbone. La Stratégie pour une économie verte est le fruit d'un processus de consultation dirigé par le Bureau du Premier Ministre, l'Agence pour la protection de l'environnement et l'Institut éthiopien de recherche sur le développement. Ses principaux objectifs sont de repérer et de promouvoir les possibilités d'économie verte qui aideront le pays à réaliser son ambition, à savoir devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2025 tout en maintenant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.
- Au **Cambodge**, le ministère de l'Environnement, avec l'assistance de l'Institut mondial pour la croissance verte en République de Corée, a également souscrit au message d'une économie verte et formulé un plan directeur et une feuille de route pour la croissance verte. Ils ont été approuvés par le gouvernement mais leur mise en œuvre n'a pas encore débuté. Qui plus est, le plan directeur est axé sur l'environnement et la croissance économique, n'accordant que peu d'attention aux dimensions sociales. Ce plan manque également d'une démarche stratégique et considère la croissance verte comme une réponse environnementale parmi d'autres.
- Le **Sénégal** a effectué des travaux sérieux sur les possibilités de création d'emplois verts mais n'a pas encore élaboré de stratégie claire en matière d'économie verte. Une étude menée par l'OIT, le PNUD et ENDA s'intéressait aux secteurs susceptibles d'engendrer les plus grands nombres d'emplois verts

dans trois de ses régions. Il en est ressorti que l'énergie, l'agriculture, la foresterie, la construction et la gestion des déchets offraient les meilleures perspectives. Par ailleurs, sa Stratégie de développement économique et social reconnaît l'importance de créer des emplois verts dans les régions rurales. Il est intéressant de noter que le Sénégal a déjà élaboré un Plan d'action national pour la production et la consommation durables et propose des audits énergétiques dans les industries afin de les aider à réduire leur empreinte carbone.

- Le rapport de la **Tanzanie** indique que différentes politiques nationales possèdent des éléments qui favorisent une économie verte (promotion de l'énergie renouvelable, réductions des tarifs appliqués au matériel d'énergie solaire afin de la rendre plus abordable, utilisation d'appareils et de matériel économes en énergie, systèmes de transports collectifs efficaces, initiatives en faveur de méthodes de production plus propres, et transition des combustibles au gaz naturel et autres sources d'énergie alternatives), mais aucune politique d'économie verte globale n'est en place. Le rapport souligne par ailleurs, dans sa recommandation, que *« le modèle d'économie verte devrait être transparent, participatif et ne devrait jamais être utilisé comme un obstacle au commerce, créer une dépendance technologique et/ou de conditions de l'aide aux pays en développement. »*

Les exemples ci-dessus mettent en évidence quelques-uns des succès et des difficultés des pays, ainsi que le besoin de formuler des choix stratégiques pour relever les défis en question. Plusieurs pays ont également exprimé des réserves sur l'économie verte, notamment par rapport au commerce. Par exemple :

- Le rapport de la **Jamaïque** fait état de préoccupations quant aux possibilités de distorsion du commerce par la création de références et de normes environnementales internationales, qui pourraient désavantager le pays. Il soutient que doit être mis en œuvre pour veiller à ce que l'économie verte ne devienne pas un concept soumis aux forces du marché, qui ne profite qu'aux pays développés et crée des obstacles au commerce pour les pays en développement.
- Le rapport du **Bangladesh** déclare que *« Les PMA comme le Bangladesh prendront soin de ne pas prendre d'engagement en faveur d'un agenda mondial de l'économie verte qui présenterait le moindre risque de se transformer en fléau du développement par l'imposition de tarifs et autres obstacles au commerce et à la poursuite d'autres activités économiques. La croissance des PMA est déjà entravée par les droits de propriété intellectuelle qui mettent les technologies, les médicaments et autres produits brevetés des pays développés hors de la portée des citoyens ordinaires des pays en développement, en particulier dans les PMA. »* Néanmoins, le rapport affirme que le pays s'est engagé à la poursuite d'un développement vert sobre en carbone, bien qu'il ait besoin d'aide financière et technique pour le faire.
- L'**Équateur** affirme que l'économie verte, telle qu'elle est proposée, laisse intact un système exclusiviste, inéquitable et non viable. Elle risque d'aggraver un grand nombre des asymétries actuelles pour imposer des politiques fiscales applicables à la gestion des ressources naturelles, et d'imposer ces paramètres pour exagérer l'importance du rôle du secteur privé aux dépens de l'action d'État. Elle pourrait également promouvoir des indicateurs et des normes qui restreignent et confinent le commerce, au détriment des pays en développement. Elle ne couvre pas non plus le transfert de technologies à des conditions favorables pour les pays en développement. L'Équateur propose le paiement des services fournis par les écosystèmes dans l'Amazonie, y compris la non-exploitation des réserves pétrolières dans cette région.
- Au **Pakistan**, les discussions qui ont eu lieu pendant la préparation du rapport national indiquaient que de nombreuses parties prenantes partageaient les soupçons des pays en développement, à savoir que l'économie verte pourrait être utilisée comme un obstacle non tarifaire au commerce et

comme une « mesure environnementale unidimensionnelle » aux dépens du développement et de l'atténuation de la pauvreté. Néanmoins, le « *Cadre pour la croissance économique* » du Pakistan en 2011 aborde la « croissance verte » dans son troisième objectif : promouvoir l'investissement dans les technologies sobres en carbone. Ce cadre pour la croissance économique repose sur une économie « durable et résiliente au climat ». Or, le plan n'a pas encore été mis en œuvre et des événements récents, notamment des crues, ont souligné la nécessité d'une approche stratégique des échanges associés aux usages incompatibles des ressources, tels que l'eau pour l'agriculture et l'énergie hydroélectrique.

Un grand nombre de ces préoccupations et de ces différentes optiques du concept d'économie verte ont été débattues et clarifiées à un certain degré dans le cadre du document final de Rio +20. Par exemple, le paragraphe 58 conseille les pays sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie verte, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes au droit international, qu'elles évitent d'imposer des conditions à l'aide publique au développement, et qu'elles améliorent le bien-être.

Si de nombreux rapports nationaux signalent projets d'« économie verte », ils font également état d'enjeux et de perspectives futures liés à l'élargissement des activités :

- Le besoin d'examiner les rôles possibles de la société civile dans la mise en chantier de projets d'économie verte et ceux du secteur privé dans la promotion de projets d'investissement en faveur d'une économie verte, particulièrement au moyen de partenariats entre secteur public et secteur privé. Le rôle des pouvoirs publics consiste à fournir un environnement favorable à l'économie verte par l'intermédiaire d'un cadre d'orientation et de planification bien conçu, comme le soulignait la section précédente.
- L'accès à des technologies propres est un problème mis en évidence dans tous les rapports nationaux ; il comprendrait à la fois les échanges nord-sud et les échanges sud-sud, en prévoyant un rôle crucial pour le secteur privé et la société civile. Une action internationale sera nécessaire au sujet des droits de propriété intellectuelle. Le rôle des pouvoirs publics est de fournir un environnement favorable au transfert de technologies (y compris le droit de propriété intellectuelle) et au développement des capacités.
- Les pays mettent également en évidence, dans leurs rapports nationaux, le besoin de ressources pour les aider à mieux comprendre le concept d'économie verte et à tirer les enseignements des expériences d'autres en matière de mise en œuvre d'initiatives d'économie verte et de formulation d'un cadre d'orientation et de planification. Même si tous les pays ne s'entendent pas sur une définition exacte de l'« économie verte », la grande majorité a exprimé le besoin d'une panoplie de politiques, démarches, programmes et stratégies d'économie verte, ainsi que d'orientations générales sur les bonnes pratiques dans divers contextes. Tel est le message du paragraphe 66 du document final de Rio +20, qui invite l'ONU et ses partenaires à élaborer une panoplie de mesures, des exemples de bonnes pratiques, des méthodologies d'évaluation des politiques, des plates-formes et autres initiatives pour la promotion de l'économie verte.
- La mise en œuvre d'initiatives d'économie verte à petite ou moyenne échelle est essentielle pour dégager les enseignements et les bonnes pratiques, ainsi que pour démontrer les avantages potentiels de l'économie verte dans les trois dimensions du développement durable.



# Cadre d'action et de suivi / thématiques

# 5

Cette section résume les principales problématiques soulevées au sujet du cadre d'action et de suivi, afin de mettre en évidence les grands défis rencontrés par les pays.

## 5.1 Pauvreté, égalité des sexes et sécurité alimentaire

**Pauvreté.** Comme l'indiquait ce rapport de synthèse plus haut, l'atténuation de la pauvreté, objectif primordial pour tous les pays de chaque région, tend à être l'élément central de leurs plans et stratégies nationaux de développement. De ce fait, de nombreux pays ont réalisé des progrès en matière de réduction de la pauvreté et sont sur la bonne voie pour atteindre la cible fixée par l'OMD 1, à savoir une réduction de moitié des niveaux de pauvreté d'ici à 2015. Cependant, de nombreux pays continuent de rencontrer des difficultés au niveau de l'équité distributionnelle. Par exemple, les zones urbaines enregistrent de bons résultats tandis que les chiffres de pauvreté restent élevés dans les zones rurales. Ces disparités entre populations rurales et urbaines ont tendance à contribuer à un « fossé rural-urbain ». Elles ont des effets négatifs sur un large éventail de déterminants de la pauvreté : l'accès à des ressources productives (terre, ressources naturelles) ; les chances d'emploi rémunéré ; l'accès à des services sociaux tels que l'éducation et la santé ; l'accès à des services essentiels tels que le logement, l'énergie (électricité, combustible de cuisson, solaire), l'eau et l'assainissement ; et l'apport d'infrastructures (routes, transport et TIC) nécessaires à des moyens d'existence durables. Certains pays, dont la Serbie et l'Arménie, ont connu une hausse du taux de pauvreté au cours des dernières années, due à la crise économique mondiale, tandis que certains ont enregistré des hausses successives du PIB qui ne se sont pas traduites en une réduction équivalente de la pauvreté. D'autres, comme le Zimbabwe, ont constaté une détérioration des indicateurs de pauvreté humaine, due à des problèmes politiques et économiques internes.

**Égalité des sexes.** Les pays ont également progressé vers la réalisation des OMD 3 (égalité des sexes) et 5 (santé maternelle). Cependant, les améliorations dans certains domaines (santé et éducation) sont plus importantes que dans d'autres, notamment l'accès à l'emploi, l'accès à des ressources productives et leur contrôle, et l'autonomisation. Les cibles telles que la participation au processus décisionnel (parlements, postes de cadres supérieurs dans les secteurs public et privé) ne seront probablement pas atteintes. Les indicateurs de participation des femmes aux activités économiques ne suivent qu'avec retard, même si certains pays enregistrent effectivement une amélioration des chiffres nationaux. Bien que de nombreux rapports de pays reconnaissent l'importance de l'égalité des sexes pour un développement durable, et bien qu'ils aient « intégré » les considérations de genre, dans certains cas, le fait d'intégrer les questions d'égalité des sexes au lieu de reconnaître les contributions des femmes et de définir des objectifs et des cibles spécifiques aux femmes a entraîné la disparition du problème des principaux plans et stratégies. La promotion de stratégies visant directement l'autonomisation des femmes parallèlement aux efforts d'intégration des problèmes d'égalité des sexes s'est avérée être la démarche la plus efficace.

**Sécurité alimentaire et moyens d'existence.** Les rapports nationaux font également état d'importants progrès en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dans toutes les régions, bien que des difficultés persistent dans la lutte contre certains problèmes, dont le fossé rural-urbain, les déficits nutritionnels chez les enfants et les changements climatiques, notamment pour les petits États insulaires en développement. Dans certains pays, la population totale souffre de malnutrition chronique, en particulier dans les zones rurales de la région Asie-Pacifique. Le Cambodge, par exemple, a accompli d'importants progrès en matière de sécurité alimentaire mais une partie de la population continue de vivre dans l'insécurité alimentaire, principalement dans les zones rurales. Par conséquent, certains pays reconnaissent le besoin de se concentrer sur le renforcement non seulement de la sécurité alimentaire mais aussi de l'agriculture et de la pêche, activités plus commerciales

bien qu'à petite échelle. Par le passé, les politiques gouvernementales ont négligé l'agriculture de subsistance et à petite échelle, se concentrant trop souvent sur la promotion des exportations. Il faut aujourd'hui réorienter l'investissement dans l'infrastructure et dans les chaînes de valorisation de l'agriculture (intrants, commercialisation, transformation, etc.) destiné à l'agriculture de subsistance.

## 5.2 Eau

L'eau fait partie des grands problèmes relevés par les pays de toutes les régions. Les rapports nationaux soulignent l'importance d'une gestion intégrée des ressources en tant que problématique transversale ; les exemples comprennent la Tanzanie, le Timor-Leste, le Pakistan et la République dominicaine. Les priorités vont de la couverture de l'approvisionnement en eau (Tanzanie et Zimbabwe) à la gestion intégrée des bassins versants préconisée par des pays comme le Népal et le Bhoutan, ainsi qu'à la nécessité de résoudre les priorités incompatibles des différents usages de l'eau : énergie (hydroélectricité), eau potable, irrigation et régularisation des crues (Pakistan) auxquelles s'ajoute la contamination des ressources en eau par l'industrie et l'activité humaine (Jamaïque et Népal). Le Bangladesh est en proie au paradoxe d'une pénurie d'eau potable (due au stress hydrique, à l'intrusion saline et la contamination à l'arsenic) et d'ondes de tempête et de crues intérieures. De nombreux pays s'emploient à mettre en place (ou l'ont déjà fait) les cadres législatifs et politiques nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau, tels que la politique nationale de l'eau en Tanzanie, tandis que quelques pays d'Amérique latine ont fait de l'accès à l'eau un droit constitutionnel.

## 5.3 Énergie

L'énergie est l'une des plus grandes thématiques qui ressortent de la plupart des rapports nationaux. Les pays concernés cherchent avant tout à assurer un approvisionnement fiable en énergie pour la croissance économique et les populations urbaines, s'éloignant d'une dépendance des combustibles fossiles pour promouvoir l'énergie renouvelable, tant pour ses avantages environnementaux, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, qu'en raison des pressions exercées sur les réserves en devises. Les principales énergies renouvelables actuellement utilisées sont l'énergie hydroélectrique, géothermique, solaire et éolienne. Dans de nombreux pays, l'accent porte sur l'approvisionnement en énergie des foyers ruraux (cuisson et chauffage), afin d'atténuer la pression sur les forêts. Plusieurs pays se concentrent sur le développement de sources alternatives d'énergie renouvelable. Cependant, la plupart s'intéressent également aux économies d'énergie et à l'amélioration de l'efficacité, notamment par l'amélioration des fourneaux au Timor-Leste et au Sénégal.

En ce qui concerne le transport, en Afrique, les routes rurales sont souvent mentionnées, tandis qu'au Liban, au Bélarus et en Arménie, les transports urbains sont soulignés. Les rapports demandent l'accès sans déplacements inutiles, des transports collectifs et des technologies plus propres.

En **Amérique latine**, la plupart des pays qui ont soumis des rapports, à l'exception de la Bolivie et de l'Équateur, ne possèdent pas de production locale de combustibles fossiles. La hausse et de la volatilité des prix internationaux du pétrole ont exercé une pression supplémentaire sur les budgets nationaux et présenté un défi de taille à l'industrie locale et à la concurrence internationale. Cette situation a encouragé tous les pays à explorer les ressources d'énergie renouvelable, et à planifier la réduction de la dépendance des combustibles importés. L'Équateur, pays exportateur de pétrole, augmente la contribution de l'énergie hydroélectrique et d'autres énergies renouvelables pour améliorer sa filière énergétique nationale, à l'instar d'El Salvador, de la République dominicaine, du Guatemala, de la Guyane et de la Jamaïque. Le Costa Rica s'est donné pour cible d'être le premier pays au monde à produire de l'électricité exclusivement à partir de ressources d'énergie renouvelable en 2021. Aux Caraïbes, certains petits États insulaires en développement, comme la Dominique, prévoient d'utiliser exclusivement de l'énergie renouvelable issue de ressources géothermiques lorsque que son installation de production sera prête.



Dans la **région Asie-Pacifique**, plusieurs pays ont formulé des cadres de politique d'énergie renouvelable. Par exemple, la politique énergétique du Bhoutan vise une économie neutre en carbone, dépendant de l'énergie hydroélectrique puisque le pays possède d'importantes ressources en eau. Le cadre de politique énergétique de la République populaire démocratique lao est également axé sur l'énergie hydroélectrique comme source d'énergie renouvelable car les ressources en eau sont également importantes. L'objectif est de favoriser la croissance économique en fournissant de l'électricité à la fois pour le secteur économique national et pour l'exportation vers les pays voisins. Le pays a également amélioré l'accès à l'électricité pour les zones rurales et urbaines. Certains pays ont donné la priorité au renforcement de l'approvisionnement en énergie renouvelable pour leurs industries manufacturières productives et pour leurs zones urbaines, et plus particulièrement la capitale. Cela s'est parfois produit aux dépens des zones rurales qui continuent de dépendre du bois comme source de combustible de cuisson. Les initiatives en faveur de l'énergie renouvelable pour le secteur rural sont généralement à petite échelle, basées sur l'amélioration de l'accès à l'électricité et, de plus en plus, sur l'énergie solaire.

Crédit photo: PNUD / Dilip Lokre

En **Afrique**, l'énergie renouvelable est également préconisée en tant que solution de remplacement des combustibles fossiles. Le Burundi, par exemple, possède un fort potentiel d'énergie solaire pour réduire sa dépendance des combustibles fossiles importés et aider à préserver sa couverture forestière (la biomasse étant une source majeure de combustible). Aux Comores, le secteur énergétique fait apparaître clairement la contribution possible des sources d'énergie renouvelable. À part les longues heures d'ensoleillement, le pays possède un volcan actif et pourrait exploiter cette source d'énergie géothermique. Djibouti a préparé une Stratégie nationale pour la promotion de l'énergie solaire et a mis en œuvre plusieurs projets d'énergie solaire à petite échelle (principalement dans les zones rurales, pour l'irrigation et l'électrification des écoles et de certaines unités d'habitation). Le Libéria a formulé une politique énergétique nationale en 2009 ; elle établit le cadre de promotion d'un accès abordable aux services énergétiques pour tous les Libériens, et vise à faire du Libéria une économie neutre en carbone à l'horizon



2050 grâce à l'énergie renouvelable. La Tanzanie, très dépendante des biocarburants, s'emploie à promouvoir l'énergie renouvelable en partie en accroissant l'intervention du secteur privé dans le développement de l'énergie renouvelable, dans le cadre de sa politique énergétique nationale.

La plupart des initiatives de promotion de l'énergie renouvelable reposent cependant sur des projets et sont mises en œuvre dans les communautés rurales, principalement par les organisations de la société civile. Dans l'ensemble, elles manquent d'axe stratégique. Néanmoins, la présence d'un cadre d'orientation pour la promotion de l'énergie renouvelable dans la plupart des pays et l'expérience acquise des initiatives à petite échelle représentent des points de départ solides pour favoriser des projets d'économie verte, en particulier dans les zones rurales, en remplacement de la dépendance du bois pour la cuisson, en conjonction avec les mesures d'économies d'énergie.

#### 5.4 Changements climatiques et risques naturels

L'un des principaux défis soulignés dans les rapports nationaux de toutes les régions réside dans les changements climatiques et leur impact sur la fréquence et l'intensité accrues des risques naturels, tels que les ouragans, les cyclones, les crues, les glissements de terrain et les sécheresses des quelques dernières décennies. Bien que les petits États insulaires en développement (Caraïbes et Îles Salomon) soient parmi les plus vulnérables, d'autres pays ont également fait état d'une incidence accrue des catastrophes naturelles. Par exemple, dans la région Asie-Pacifique, le Bangladesh, le Cambodge et le Pakistan ont récemment connu des crues dévastatrices. En Amérique latine, les pays situés sur le parcours des ouragans et des tempêtes tropicales aux Caraïbes et sur les côtes de l'Amérique centrale ont subi des effets destructeurs. En Afrique, l'incidence accrue des sécheresses a dévasté les pays de la sous-région du Sahel en Afrique occidentale ainsi qu'en Afrique orientale. Ainsi, toutes les régions sont confrontées à des défis majeurs dans leur réponse aux changements climatiques, en ce qui concerne les mesures à la fois d'atténuation et d'adaptation. Ces défis sont notamment ceux du manque de capacité, des coûts financiers élevés, de la pénurie de ressources, et du manque d'information sur les impacts des changements climatiques.

Crédit photo: PNUD / Mohammad Rakibul Hasan



# Conclusions : la voie à suivre

# 6

Cette dernière section du rapport de synthèse entrelace différents fils des rapports nationaux vus plus haut dans le but d'établir les principaux défis et les possibilités qui attendent les pays dans les vingt prochaines années. Elle observe ces aspects importants à travers l'objectif de quatre éléments étroitement liés, nécessaires à la transition vers des formes plus durables de développement, à savoir l'intégration, l'inclusion, la cohérence et la mise en œuvre. Ces éléments organisateurs illustrent l'optique des pays vis-à-vis des défis auxquels ils font face, les domaines dans lesquels ils ont accompli des progrès, ceux dans lesquels de sérieuses difficultés persistent, et ce qui peut être fait.

## Intégration

Les pays inclus dans cette étude ont réalisé d'importants progrès au cours des vingt dernières années sur le plan de la mise en place et/ou de la consolidation des **cadres institutionnels** nécessaires au développement durable. Les expériences mises en évidence dans les rapports nationaux démontrent que de nombreuses institutions nationales de planification ont souscrit au message central du développement durable, celui de la nécessité d'intégrer des trois dimensions – économique, environnementale et sociale – dans leurs stratégies et plans nationaux de développement. Cependant, le manque de coordination interministérielle freine considérablement le développement durable. Le fait que la fonction de développement durable relève généralement du ministère chargé de l'environnement et que, dans la plupart des cas, ce ministère se situe au bas de la hiérarchie ministérielle et a presque toujours considérablement moins de pouvoir et d'influence et moins de ressources que les ministères de tutelle, entrave encore davantage les progrès. Afin que les pays puissent exploiter leurs succès et opérationnaliser ce cadre institutionnel pour mettre en œuvre leurs stratégies et plans nationaux, le processus doit être coordonné par un organisme central doté d'un pouvoir et d'une influence politiques suffisants, ainsi que du contrôle des ressources financières.

Ce qui signifie qu'il faut désormais concentrer l'attention sur la consolidation du cadre institutionnel du développement durable. Cela peut se faire en développant et en renforçant les institutions nationales existantes pouvant assurer une **fonction de coordination centrale**, accompagnée d'un mandat législatif et stratégique global, ainsi que d'un soutien politique ; des institutions qui font partie des principaux organes de planification d'un pays, qui pourraient servir de « défenseurs » du développement durable et aider à intégrer les trois dimensions du développement durable dans les processus nationaux de planification, sont nécessaires pour avancer.

L'établissement et/ou le renforcement des cadres institutionnels nationaux s'est accompagné dans plusieurs pays de la formulation de stratégies ou plans nationaux qui définissent la direction globale et la vision du développement durable dans le pays. Ces stratégies et plans représentent des points de départ potentiels pour l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans leur mise en œuvre.

## Inclusion

La notion d'inclusion renvoie à deux idées connexes : celle que les parties prenantes ont voix au chapitre dans la définition de priorités du développement plus efficaces et réactives et qu'elles participent au processus de planification et de mise en œuvre du développement ; et celle que les citoyens eux-mêmes profitent équitablement des avantages de ce processus.

La participation des parties prenantes est essentielle au développement durable ; le développement ne répond aux besoins des populations que, pour reprendre la devise de l'Agenda 21 du Viet Nam, lorsque « les citoyens savent, les citoyens discutent, les citoyens mettent en œuvre, et les citoyens inspectent. » Les données disponibles





Crédit photo: PNUD / Giacomo Pirozzi

font apparaître que la participation de la société civile et d'autres acteurs dans le processus décisionnel du développement durable a aidé les pays à moduler des stratégies de développement plus intégrées et plus inclusives. Les mécanismes de mobilisation des parties prenantes ont introduit des voix jusqu'ici ignorées, dont celles des femmes et des jeunes, dans le dialogue sur le développement durable. L'idée même que le dialogue multipartite ait été considéré comme un élément d'une importance critique dans les préparatifs nationaux pour Rio +20 montre le chemin parcouru par les pays et la communauté internationale depuis le Sommet planète Terre de 1992. En général, tous les rapports nationaux examinés indiquent que les pays ont mis au point des mécanismes pour la participation des citoyens, la concertation et le partage d'information. Ils font également apparaître que, de plus en plus et dans la plupart des pays, les citoyens eux-mêmes revendiquent cette participation comme leur droit. Cependant, les données disponibles suggèrent que ces mécanismes et les capacités de ceux qu'ils mobilisent ont besoin d'être consolidés dans de nombreux pays.

En ce qui concerne l'accumulation des bienfaits du développement, les données de nombreux pays suggèrent que l'écart des revenus entre les pays les plus riches et les plus pauvres, l'écart des revenus entre les populations les plus riches et les plus pauvres des pays, et les écarts dans une multitude d'indicateurs du bien-être entre les populations urbaines et rurales s'élargissent tous. La crise financière et son impact sur les prix de l'alimentation et du pétrole ont eu un effet disproportionné sur les niveaux de vie des pauvres dans les pays en développement. La majorité des populations pauvres du monde vivent aujourd'hui dans les pays à revenu intermédiaire, ce qui crée un plus grand potentiel d'amélioration des vies des pauvres grâce aux ressources disponibles dans ces pays, mais aussi un plus grand potentiel d'exclusion sociale et de divisions sociétales. Dans les pays à économie en croissance

rapide, la distribution faussée des bienfaits du développement est de plus en plus source de tensions. La hausse des inégalités, l'élargissement du fossé rural-urbain et l'afflux de migrants vers les bidonvilles urbains qui en résulte, le bouleversement dû aux crises économique, alimentaire et énergétique des récentes années, les conflits basés sur les ressources naturelles, les tensions ethniques, les problèmes de sécurité régionale, les ressources insuffisantes pour des mécanismes de protection sociale robustes, et l'inégalité continue des sexes sont autant de menaces à l'inclusion citées dans les rapports nationaux préparés pour Rio +20.

Les expériences des différents pays de cette étude mettent en évidence plusieurs possibilités de promotion d'une croissance inclusive par la participation des parties prenantes à la mise en œuvre. Entre autres :

- **Les groupes de la société civile sont essentiels pour faire face aux problèmes sociaux et environnementaux graves.** Par exemple, les groupes de la société civile ont joué un rôle actif, dans de nombreux pays, dans la promotion de projets de croissance verte dans la communauté, porteurs de triples gains. L'élargissement de ces interventions de telle sorte qu'elles puissent devenir plus que la somme de leurs parties est freiné par le manque de capacité et de ressources. En outre, les données disponibles font apparaître que les pays considèrent souvent les groupes de la société civile comme le moyen le plus efficace d'atteindre des communautés défavorisées spécifiques, telles que celles des zones rurales et des bidonvilles. La société civile est également une source d'expertise en matière de plaider, de sensibilisation et de mobilisation autour des questions environnementales.
- **Le secteur privé est souvent cité comme source de financement du développement, d'expertise technique, de création d'emploi, d'innovation et de prestation efficace de services.** Les rapports citent les possibilités offertes par le secteur privé pour faciliter la transition des pays des modes de production polluants et intensifs en ressources vers des technologies propres, pour innover dans le domaine de l'énergie verte et pour fournir les investissements et le savoir-faire en matière de tourisme, de développement des infrastructures, d'énergie renouvelable et plus. Les principaux mécanismes comprennent les projets directs avec les communautés ou les organisations de la société civile et les partenariats public-privé.
- Dans la région Asie-Pacifique, le **tourisme** est un autre secteur économique en croissance cité par plusieurs pays, qui offre des possibilités de croissance inclusive, notamment s'il est correctement pris en charge. Les initiatives d'écotourisme dans la communauté et de tourisme culturel, lancées et gérées en partenariat avec la société civile et le secteur privé, donnent des modèles qui peuvent être imités par d'autres pays.
- **Le degré de contribution positive des neuf grands groupes au développement dépend d'un groupe et d'un pays à l'autre.** Il est difficile de formuler une déclaration globale au sujet de l'influence relative des différents grands groupes sur le processus national de développement. Cela dit, les handicapés sont rarement mentionnés, ce qui indique probablement un manque réel de participation de ce groupe. Les preuves qu'une approche du développement fondée sur les droits humains motive les efforts d'implication des populations exclues, marginalisées ou vulnérables dans le processus de développement sont rares ; il en est peut-être autrement dans certains pays mais le problème n'est pas cadré de cette manière dans les rapports. Certains des goulets d'étranglement liés à la mobilisation de parties prenantes multiples recensés sont le manque de capacité, les faibles niveaux d'alphabétisme, les ressources insuffisantes, les barrières linguistiques, les normes sociales, l'inégalité des sexes, et l'exclusion sociale de certains groupes. Un plus grand accès à l'information, un plus grand nombre de plates-formes de participation, le développement de la capacité et l'institutionnalisation des processus de participation multipartites sont autant de hautes priorités.

## Cohérence

La cohérence institutionnelle, élément central d'une bonne gouvernance, est une condition préalable à la mise en œuvre du développement durable. Aligner différentes parties du gouvernement sur des objectifs communs, élargir les approches prometteuses et veiller à la cohérence des politiques entre les secteurs pour éliminer les incitations perverses et les politiques contradictoires demande des institutions robustes, des mécanismes de coordination solides et des systèmes efficaces de responsabilisation et de transparence.

Le cadre institutionnel national du développement durable mis en place au cours des vingt dernières années, qui comprend les institutions, les lois et politiques et les processus de planification, constitue une base solide pour le progrès. Les cadres de politique et de planification qui sont un premier pas vers la cohésion ont tendance à exister sous forme de document de vision nationale ou de stratégie de développement durable sur cinq ou dix ans. C'est au niveau de la mise en œuvre de ces stratégies et visions que les pays faiblissent, notamment parce que les institutions chargées de diriger les pays vers un avenir durable et équitable manquent généralement de capacité pour formuler et exécuter des plans qui regroupent divers niveaux et unités de gouvernement, afin d'exécuter les priorités nationales. Dans de nombreux pays, aucune institution n'a à elle seule le pouvoir, le mandat, les ressources et l'inclination de provoquer ou de faciliter une situation dans laquelle tous les acteurs s'unissent pour atteindre des cibles de développement transversales intégrées. Bien qu'il y ait des exceptions, la fragmentation est la norme.

Afin d'accomplir des progrès appréciables, il est essentiel de veiller à la cohérence technique et administrative du travail des différents ministères et organismes sectoriels qui interviennent dans le développement durable, ainsi que de promouvoir la coordination et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement. Le document final souligne la nécessité d'une planification et d'un processus décisionnel plus cohérents et intégrés aux niveaux national, infranational et local. Une bonne gouvernance est la condition préalable à ce type de cadre institutionnel efficace du développement durable. Une bonne gouvernance est également le fondement des systèmes de transparence et de responsabilisation requis pour combattre la corruption, permettant ainsi potentiellement de réorienter les fonds publics vers le développement durable.

Pour tous les pays, le développement du cadre institutionnel du développement durable reste en grande partie un chantier en cours. Les institutions ont besoin d'être davantage consolidées afin de pouvoir formuler un cadre d'orientation cohérent qui permette aux divers organismes publics de collaborer à la mise en œuvre des priorités stratégiques du gouvernement. Elles ont également besoin d'assistance pour résoudre les limitations plus générales en matière de capacité de gouvernance, dont les problèmes de ressources perpétuels communs à tous les pays à faible revenu. Selon les rapports, la rupture par les pays donateurs de leur promesse de 0,7 pour cent du PIB en aide au développement aurait des effets graves sur le développement durable. Un rapport de pays attire l'attention sur le fait que l'absence de lignes de soutien budgétaire intersectorielles et de financement dédié a considérablement entravé la mise en œuvre des stratégies de développement durable intersectorielles.

Par ailleurs, l'instabilité politique et les transferts de pouvoir entraînent généralement des réorientations de priorités et des modifications d'effectifs ; phénomène relativement fréquent qui nuit gravement à la gouvernance et aux progrès en matière de mise en œuvre du développement durable. Une dernière préoccupation réside dans le degré d'influence de certains individus et intérêts, capables de faire dérailler le progrès en se soustrayant à l'état de droit et aux processus politiques par le biais de la corruption et des changements de régime.

L'après-Rio +20 offre la possibilité de tirer parti des enseignements et des bonnes pratiques établis pendant le processus préparatoire, pour mettre en œuvre des approches cohérentes de la formulation et de l'application de politiques de développement durable. Il est clair que la cohérence entre les différentes politiques sectorielles (agriculture, foresterie et gestion des ressources en eau, par exemple) ainsi qu'entre les politiques fiscales, économiques, sociales et environnementales globales, de telle sorte qu'elles soutiennent la vision nationale

de la durabilité, est vitale. Un cadre d'orientation cohérent, qui élimine les incitations perverses et encourage la participation du secteur privé et de la société civile à l'économie verte est tout aussi important. Il nécessite des politiques d'investissement et de taxation appropriées, ainsi qu'un environnement favorable qui encourage le transfert de technologies propres. La communauté donatrice multilatérale et bilatérale a un rôle à jouer en veillant à la cohérence de ses programmes, comme le demandait la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

## Mise en œuvre

L'enjeu majeur commun à tous les pays est celui de la mise en œuvre des stratégies et plans formulés. Les possibilités établies dans ce rapport de synthèse, qui aideraient à tirer parti des succès remportés au niveau du cadre institutionnel et des processus de planification pour réellement mettre en œuvre les stratégies et les plans, sont les suivantes :

- La plupart des pays possèdent déjà une **vision nationale** du développement durable. Leurs documents de vision doivent être appuyés par la traduction des stratégies en plans d'action qui créent des synergies entre les dimensions sociale, économique et environnemental du développement durable.
- Comme nous l'avons vu plus haut, de nombreux pays ont mis en place les institutions nécessaires à la coordination et à la collaboration entre les organismes. Ce cadre institutionnel a toutefois besoin d'être traduit en **mécanismes pratiques pour l'allocation des ressources, le suivi et la mise en application**, qui aboutissent à la collaboration des principaux organismes à la mise en œuvre. Ces mécanismes comprendraient également le processus budgétaire du pays.
- **Développement des capacités et consolidation des institutions** pour assurer la coopération et la collaboration des différentes institutions gouvernementales à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux. Pour de nombreux pays, il s'agit d'un très nouveau concept. Trop souvent, l'absence de mécanismes de coordination, de budgets pour les travaux interdisciplinaires, et d'incitations au travail d'équipe rendent la collaboration difficile, même pour les groupes et les individus motivés. Il n'est pas rare que les effectifs et les directions se préoccupent de protéger le terrain, les ressources et le pouvoir de « leur » secteur au lieu de collaborer pour contribuer au plus grand bien. La collaboration nécessite un ensemble de compétences distinct des compétences techniques sur lesquelles s'est concentrée la formation professionnelle de la plupart des fonctionnaires d'État. Les autres problèmes de capacité communs aux gouvernements des pays en développement sont le manque de connaissances techniques ; la faiblesse des systèmes de données et des capacités d'évaluation ; les mécanismes limités de responsabilisation ; les capacités limitées de recherche ; les capacités limitées de suivi et d'évaluation ; et un manque de sensibilisation et de soutien du public vis-à-vis du développement durable.
- **Des cibles et des objectifs** clairs au niveau national (à l'instar des objectifs et des cibles des OMD) adaptés aux besoins et priorités du pays, tels qu'un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) convenus à l'échelle mondiale. Ils procureraient un cadre général permettant à chaque secteur de formuler ses cibles et objectifs spécifiques, en phase avec les objectifs nationaux et ceux des autres secteurs.
- **Tirer parti de l'engagement politique** déjà exprimé par de nombreux gouvernements dans la formulation de leurs stratégies et plans, afin de veiller à l'allocation des ressources financières, humaines et techniques requises pour la mise en œuvre. Par exemple, parmi les rapports nationaux de l'Afrique anglophone, seuls ceux de l'Éthiopie et des Seychelles donnent une indication de l'intervention des dirigeants exécutifs et politiques dans la promotion du développement durable.





Crédit photo: PNUD / Adam Rogers

- **Disponibilité de fonds.** Les partenaires du développement jouent un rôle clé dans le soutien apporté aux stratégies et plans de développement des pays, par exemple à travers le processus de l'UNDAF ou d'autres mécanismes nationaux tels que le « processus de priorités nationales » du Timor-Leste. Les partenaires du développement doivent veiller à ce que les priorités de financement soient étroitement alignées sur les priorités de développement durable des gouvernements.
- **Des régimes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre** sont nécessaires dans tous les pays pour faire en sorte que des cadres d'orientation appropriés pour le développement durable soient conçus et adoptés. Les pays ne possèdent pas de moyens explicites de mesurer leur degré de progression en matière de développement durable.

La discussion ci-dessus documente les différentes approches adoptées par les pays vis-à-vis du développement durable et met en évidence ce qu'ils ont accompli au niveau de la mise en place du cadre d'orientation, de planification et de réglementation nécessaire au développement durable. L'analyse recense également les difficultés rencontrées par les pays ainsi que les possibilités qui s'ouvrent à eux de tirer les enseignements les uns des autres par le partage d'expériences. Elle établit en outre des points de départ possibles pour poursuivre la mise en place du cadre institutionnel de planification stratégique du développement en s'appuyant sur les succès des pays.

À partir de cette analyse des rapports nationaux, il est possible de distinguer cinq axes prioritaires pour faire progresser le développement durable.



**Axe prioritaire n° 1 : Consolider les institutions et les systèmes de gouvernance, et développer les capacités de collaboration et de coordination** à tous les niveaux, en vue d'une planification et d'une mise en œuvre intégrées couvrant l'ensemble des secteurs et des niveaux de gouvernement, ainsi que parmi les acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Il est essentiel de mettre un terme à la fragmentation afin que des groupes disparates puissent envisager d'œuvrer ensemble vers un but commun : le développement durable. Le document final, aux paragraphes 100-103, préconise « la cohérence et l'harmonisation des politiques, plans et programmes de développement » et appelle les pays « à consolider les institutions nationales, infranationales et locales ou les organes et processus multipartites concernés qui s'occupent du développement durable, y compris pour coordonner les activités relatives au développement durable et pour permettre l'intégration efficace des trois dimensions du développement durable. »

**Axe prioritaire n° 2 : Définir et opérationnaliser l'« économie verte ».** De nombreux pays pratiquent certains aspects de « l'économie verte » sans nécessairement leur attribuer ce label, par exemple la tarification des services fournis par les écosystèmes ou le recours aux incitations/freins financiers pour favoriser la protection environnementale ou promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles. Les pays ont besoin d'assistance dans leur transition d'une stratégie axée sur les échanges vers une stratégie plus réfléchie, également porteuse de triples gains et qui reconnaisse les éléments de politiques d'économie verte intégrée et inclusive. Bien que les chemins qui mènent à des économies vertes soient multiples et différents selon les priorités nationales et les contextes des pays, les éléments communs à un grand nombre sont, entre autres, le développement sobre en carbone et la résilience climatique, l'efficacité de la gestion des ressources et l'efficacité énergétique, l'équité et la protection sociales, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois verts décents.

**Axe prioritaire n° 3 : Renforcer le lien entre l'agenda du développement durable et les OMD.** Le développement durable continue d'être principalement conçu comme un développement environnementalement plutôt que socialement durable. Les problématiques « sociales », dont la santé et l'éducation, ou l'inclusion et l'autonomisation, sont considérées comme relevant du cadre des OMD plutôt que comme faisant partie intégrante de l'agenda du développement durable. Regrouper ces agendas interdépendants dans les esprits des responsables politiques et des professionnels, ainsi que dans les cadres de politique, les plans de développement, les cadres de dépenses et les stratégies de mise en œuvre est une mission fondamentale de l'après-Rio. Le document final appelle à la formulation d'objectifs de développement durable qui « doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. »

**Axe prioritaire n° 4 : Mobiliser les parties prenantes, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé.** Le système des Nations Unies a joué un rôle important dans le soutien apporté à la mise en œuvre du Principe 10 de l'Agenda 21, qui préconisait la pleine participation de tous les citoyens aux décisions qui les concernent. La société civile et les organisations de la société civile, leur mobilisation et la pression exercée par elles au cours des vingt dernières années, ont joué un rôle vital dans la progression du développement durable. Le document final réaffirme qu'une « gouvernance efficace aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial représentant les voix et les intérêts de tous est essentielle à la promotion du développement durable. »

**Axe prioritaire n° 5 : Mesurer la progression du développement d'une manière qui englobe les trois dimensions du développement durable.** L'axiome « nous gérons ce que nous mesurons » souligne l'importance critique des mesures dans l'évaluation des problèmes, l'établissement des priorités, la mesure de l'efficacité et le suivi des progrès. Si les systèmes nationaux s'intéressent uniquement à la performance économique, les populations ne peuvent demander des comptes à leurs dirigeants lorsqu'il s'agit des progrès sociaux et environnementaux. Des mesures nouvelles et plus adaptées, ainsi que des systèmes et des capacités de collecte de données optimisés sont nécessaires tant dans le secteur public que dans le secteur privé. De telles mesures seront vitales pour l'agenda du développement post-2015, notamment pour les objectifs de développement durable.

Il est clair, d'après les rapports nationaux, que **les démarches fragmentées doivent faire place à des processus inclusifs qui rassemblent les organismes publics centraux et sectoriels dans la formulation et la mise en œuvre de plans de développement**. Il est nécessaire de veiller à un engagement politique national en faveur du développement durable qui soit appuyé par l'allocation de ressources pouvant aider à traduire les plans en action, étayé par l'engagement des partenaires du développement et par des mécanismes de responsabilisation robustes. En l'absence de volonté et d'intérêt politiques, des mesures discrètes pour faire avancer le développement durable auront un impact limité. Études, formation, développement de la capacité technique ou managériale, coopération sud-sud, partage des connaissances : pour que ces actions disparates deviennent plus que la somme de leurs parties et entraînent une transformation réelle et pérenne, la direction et l'engagement des plus hautes instances sont requis.

# Annexe

## Liste des pays ciblés pour le soutien aux préparatifs de Rio +20

Albanie	Madagascar
Algérie	Malawi
Angola	Maldives
Antigua-et-Barbuda	Mali
Argentine	Maroc
Arménie	Maurice
Bangladesh	Mauritanie
Bélarus	Moldova
Belize	Mongolie
Bénin	Mozambique
Bhoutan	Népal
Bolivie	Niger
Botswana	Nigéria
Burkina Faso	Ouganda
Burundi	Ouzbékistan
Cambodge	Pakistan
Cameroun	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cap-Vert	Paraguay
Chili	Pérou
Colombie	Philippines
Comores	RD Congo
Congo Brazzaville	RDP lao
Costa Rica	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République dominicaine
Djibouti	République kirghize
Dominique	Rwanda
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Éthiopie	Sénégal
Fidji	Serbie
Gambie	Seychelles
Ghana	Soudan
Grenade	Sri Lanka
Guatemala	Tadjikistan
Guinée équatoriale	Tanzanie
Guinée-Bissau	Territoire palestinien occupé
Guyana	Timor-Leste
Haïti	Togo
Îles Salomon	Uruguay
Jamaïque	Viet Nam
Kenya	Yémen
Liban	Zambie
Libéria	Zimbabwe



Pour visionner tous les rapports nationaux soumis, accéder au site internet Rio +20 : [www.uncsd2012.org/nationalpreparations.html](http://www.uncsd2012.org/nationalpreparations.html)





UN DESA



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies  
sur le développement durable



P N  
U D

*Au service  
des peuples  
et des nations*

